



Commission Régionale Foot Entreprise et Critérium SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N° 17

Réunion restreinte du : **Mardi 17 décembre 2019**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. – saison 2019/2020

Appels à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales (sous réserve de modification) :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Dates
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM CDM / ANCIENS	4	2	Samedi 13 juin 2020 Dimanche 14 juin 2020

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

R2/B

21445847 – BUTTE AUX CAILLES 1 / AEROPORT ORLY 1 du 14/12/2019.

Lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre.

Match arrêté à la mi-temps en raison de l'impraticabilité du terrain.

La Commission donne ce match à rejouer le 25/01/2020.

Elle invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du Règlement Sportif général de la Ligue qui précisent les conditions de participation des joueurs en cas de match à rejouer.

R3/B

21875187 – HOPITAL R. POINCARRE 2 / ELYSEE 2 du 14/12/2019

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain.

Ce match est reporté au 11/01/2020.

21875189 – METRO FOOT 3 / INSTITUT DU PETROLE 1 du 14/12/2019

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain.

Ce match est reporté au 25/01/2020.

R3/C

21875280 – AIR FRANCE PARIS 2 / S.C.P.O.-E.S.C.R.P. 2 du 14/12/2019

Lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre.

L'équipe d'AIR FRANCE PARIS 2 ayant moins de 8 joueurs au coup d'envoi, la rencontre n'a pas eu lieu.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé d'AIR FRANCE PARIS 2.

R3/D

21875369 – BNPP 1 / ACHERES SOLEIL DES ILES 1 du 14/12/2019

Match non joué en raison de l'indisponibilité du terrain.

Ce match est reporté au 11/01/2020.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN

R1

21454671 – ATSCAF 78 1 / FINANCES 92 1 du 30/11/2019

Absence de la feuille de match – 2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club de l'ATSCAF 78 de transmettre la feuille de match pour le 07/01/2020 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

21454677 – FINANCES 92 1 / FIPS 1 du 14/12/2019

Lecture de la feuille de match.

Match non joué en raison de la fermeture des installations sportives pour cause de vent violent.

Cette rencontre est reportée au 11/01/2020.

R2

21881596 – SALARIES BARBIER A.S. 1 / C.A.C.L. du 07/12/2019

Absence de la feuille de match.

1^{er} rappel.

21881604 – STERIA 1 / B.P.C.E. du 14/12/2019

Cette rencontre a été inversé et s'est joué sur les installations de B.P.C.E..

Le match retour devient :

21881695 – STERIA 1 / B.P.C.E. à jouer le 23/05/2020.

21881606 – METRO 93/B4 1 / CONDORS 2000 1 du 14/12/2019

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain.

Ce match est reporté à une date ultérieure.

21881671 – METRO 93/B4 / C.A.C.L. 1 du 18/01/2020.

Reprise de dossier.

Ce match est remis au 22/02/2020.

Accord écrit des 2 clubs.
Accord de la Commission.

21881613 – HACHETTE 1 / CHAPA BLUES 1 du 21/12/2019

Reprise de dossier.

Ce match est inversé et aura lieu le 21/12/2019 à 11h00 sur le terrain n°3 du stade Lenglen 75015 PARIS.

Accord des clubs.

Accord de la Commission.

21881614 – FINANCES 15 1 / B.P.C.E. du 21/12/2019

Courriel de FINANCES 15.

La Commission indique que les 2 matches (aller et retour) ont été inversés.

En conséquence, le match retour devient :

21881705 – B.P.C.E. 1 / FINANCES 15 1 à jouer le 08/02/2020 sur les installations de B.P.C.E..

La Commission précise que les frais d'arbitrage sont à la charge de FINANCES 15 pour le match du 21/12/2019 et à la charge de B.P.C.E. pour le match du 08/02/2020.

Courriel de CENTRE HOSPITALIER DES COURSES

La Commission prend note du changement de terrain pour tous les matches à domicile jusqu'à la fin de saison.

Cette équipe évoluera sur le terrain synthétique du stade Youri GAGARINE à SARTROUVILLE.

Accord de la Commission.

CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI**R1****21444326 – TSIDJE 8 / PITRAY OLIER 8 du 14/12/2019**

Après lecture des pièces versées au dossier (F.M.I. et courriels de PITRAY OLIER),

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de PITRAY OLIER.

R2/A**21446068 – SPORTING CLUB DE PARIS 8 / GRANDE VIGIE F.C. 8 du 14/12/2019**

Lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre.

Match non joué en raison de la fermeture des installations sportives.

Ce match est remis au 11/01/2020.

R2/B**21470674 – ANTILLES GUYANE COLOMBES 8 / EDHEC 8 du 30/11/2019**

Courriel d'ANTILLES GUYANE COLOMBES

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de cette équipe entraînant son forfait général.

21470681 – BRETONS DE PARIS 9 / PARIS ANTILLES FOOT 8 du 14/12/2019

Après lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match, la Commission rappelle au club des BRETONS DE PARIS qu'il n'est pas possible d'utiliser une et même tablette pour faire la F.M.I. lorsque 2 matches ont lieu l'un derrière l'autre. 2 tablettes sont nécessaires dans cette situation.

R3**21876469 – PHILIPPE GARNIER 8 / STE GENEVIEVE A.S.L. 9 du 21/12/2019**

Courriel de PHILIPPE GARNIER.

Ce match aura lieu à 13h00 au stade Louis Lumière 1 75020 PARIS.

Accord de la Commission.

21876468 – VICTORY 8 / OPUS 8 du 21/12/2019

En raison de la fermeture des installations de VICTORY le 21/12/2019, ce match est reporté au 11/01/2020.